

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3174

présenté par
M. Lioger

à l'amendement n° 3144 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer à la référence :

« 1° »,

la référence :

« 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.